

A\ Eléments du contexte

Dans le respect du décret relatif aux réformes scolaires, la municipalité de Liesle a souhaité mettre en place un projet éducatif territorial afin d'apporter une cohérence et une continuité dans le rythme de nos enfants.

Il est important que les municipalités s'inscrivent dans la politique éducative de ses petits citoyens, c'est pour cette raison que l'objectif est de favoriser l'épanouissement et le bien-être des enfants quel que soit leur âge et leur niveau de vie sociale. Il s'agit de prendre en compte l'égalité des chances dans la découverte et de donner l'accès à des activités sportives, culturelles ou socio-culturelles.

En avril 2014, les horaires ont été validés par le préfet du Doubs en réduisant de ¼ heure les quatre journées. Puis, suite au changement d'équipe municipale de Liesle, un groupe de travail spécifique à la mise en place du décret, a été constitué. De plus, le ministre de l'Education Nationale a assoupli l'application de cette réglementation. Ainsi, au cours d'une réunion de travail, une réflexion a abouti sur une nouvelle orientation c'est-à-dire vers une modification des horaires validés. La municipalité en accord avec le conseil d'école a souhaité adopter un autre rythme : la réduction de 1h30 sur deux journées.

La commune de Liesle est éligible à la Dotation Solidarité Rurale, ce qui permet à la commune de bénéficier de 90 euros par enfant scolarisé sur les deux premières années du PEDT.

Le PEDT présenté ci-dessous, a été élaboré par des élus de Liesle en partenariat avec les élus de la mairie de Buffard, les parents délégués et l'ATSEM qui assure actuellement les activités du périscolaire.

A1\ Le périmètre et public

Les enfants qui fréquentent cette école, viennent de deux communes : Liesle et Buffard. L'école compte 61 élèves répartis entre la maternelle et l'élémentaire.

	effectif à la rentrée 2014	
Petite section	10	25 enfants en maternelle
Moyenne section	8	
Grande section	7	
Cours préparatoire	4	36 enfants en élémentaire
Cours élémentaire 1	9	
Cours élémentaire 2	7	
Cours moyen 1	6	
Cours moyen 2	10	



La répartition par classe pour la rentrée prochaine est la suivante :

- Une classe de PS et MS, avec les GS les après-midis
- Une classe de GS les matinées, CP et CE1
- Une classe de CE2, CM1 et CM2

Depuis sa création en 2008, l'accueil des enfants en périscolaire se fait de :

- 7h20 à 8h30
- 11h30 à 13h30
- 16h30 à 18h30

La fréquentation est croissante au fil des années.

De plus, un service de restauration est sur place dans le bâtiment de l'école.

A partir d'un sondage des parents, il est estimé qu'environ 25/30 enfants seraient à prendre en charge dans le TAP répartis en 2 groupes : les moins de 6 ans et les plus de 6 ans.

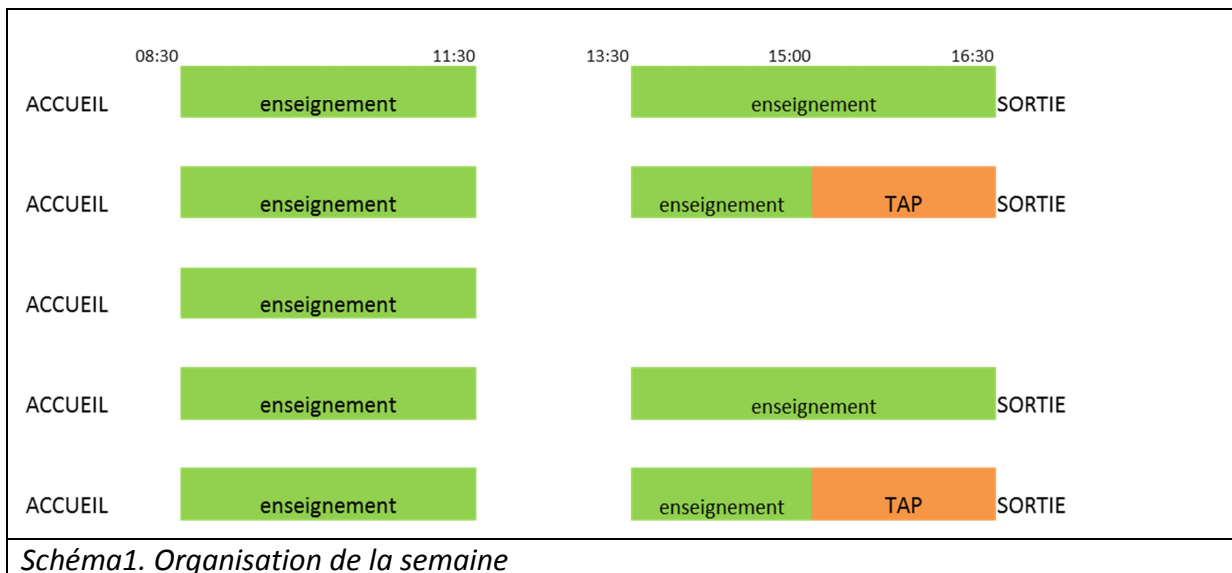
A2\. La durée du PEDT

Le PEDT est engagé sur trois années 2015/2018 en tenant compte que la première année est une phase test renouvelable en fonction des évaluations faites par le groupe de travail.

A3\. Période concernée par le PEDT et organisation

Les journées concernées sont les mardis et les vendredis où les enfants termineront les cours à 15h.

La cinquième matinée aura lieu le mercredi matin.



Concernant les heures d'Activités Pédagogiques Complémentaires relevant de la responsabilité de l'éducation nationale, les enseignants ont souhaité continuer sur les mêmes horaires c'est-à-dire de 11h30 à 12h.

A4\. **Les atouts et les contraintes du territoire**

Etant donné que l'école de Liesle accueille les enfants du village de Buffard, ce qui nécessite un transport pour quelques enfants, la mairie de Buffard a décidé de laisser le ramassage scolaire à 16h30.

Les atouts sont :

- Les locaux de périscolaire accolés à l'école
- La proximité d'un terrain appartenant à la commune, accolé à l'école
- La bibliothèque, service municipal
- La proximité avec les terrains de sport
- Un arboretum / forêt à 1.2 km
- Les associations du village :
 - « la clé du tonneau » qui loue un pressoir à jus
 - « fleurirLiesle » qui est en charge du fleurissement du village
 - « les cabochons » qui a des activités théâtre
- L'ADMR propose des prestations pour garde d'enfants par des personnes qualifiées
- Des habitants du village ayant des savoir-faire en musique, théâtre, arts plastiques, sportif, vannerie,...



Schéma 2 : Plan de situation géographique



A5\. Les modes d'inscription

Les parents devront inscrire et s'engager à mettre leurs enfants soit sur une période de vacances à vacances (environ 6 semaines) sur les deux TAP soit à l'année.

Un règlement intérieur sera remis aux parents. cf. *annexe 1*

Les inscriptions se feront par écrit sur un formulaire référencé dans le règlement intérieur.

A6\. Les tarifs

Afin de respecter la volonté de mettre en place un dispositif favorisant l'égalité des chances et ne laisser aucun enfant livré à lui-même à compter de 15h00, les TAP sont donc gratuits sur la durée du PEDT.

B\. Axes prioritaires

B1\. Objectifs éducatifs

La municipalité veut que ce temps soit un moment d'initiation et d'apprentissage et puisse redonner des valeurs de citoyenneté, d'autonomie, de partage, d'épanouissement, d'esprit collectif à travers des activités simples telles que la cuisine, le sport, la musique, la sensibilisation à l'environnement, le jardinage...

Dans le monde sociétal actuel, il est difficile de prendre le temps de vivre simplement voire même de jouer, c'est pour cela que la municipalité s'inscrit dans cette démarche de simplicité. Ceci s'intègre pleinement en cohérence avec la réforme qui est bien d'alléger les journées de classe de l'enfant et ainsi d'améliorer les apprentissages et la réussite scolaire.

La municipalité souhaite apporter une politique éducative à travers un encadrement des enfants par du personnel compétent et qualifié dans le domaine de l'animation ainsi les TAP ne seront pas de la garderie. L'âge de l'enfant sera pris en compte afin de répondre à ses besoins physiologiques, pour ce faire, il sera distingué, à minima, deux groupes d'enfants : les maternels et les plus grands. Les activités seront adaptées à leurs âges.

AXE 1: Développer des activités liées à la citoyenneté/environnement.

Il s'agit de la mise en place d'actions visant à l'éveil à la citoyenneté qui s'inscrit totalement dans le projet d'école. S'agissant de la citoyenneté environnementale, l'une des pistes sera la sensibilisation des enfants aux bonnes pratiques (par exemple : ne pas gaspiller l'eau). Cela passe par des gestes du quotidien mais également par des sensibilisations à l'histoire et à la richesse floristique et faunistique du village.



AXE 2: Jouer / créer / imaginer.

Comme précédemment cité, le jeu fait partie de la base de l'épanouissement et l'éducation d'un enfant, ces activités seront développées, renforcées et proposées dans ce PEDT.

Dans cet axe, il sera développé des notions d'habitudes alimentaires à travers diverses activités.

AXE 3: Développer des activités culturelles au sein des activités périscolaires par la pratique et la participation à des initiatives culturelles et artistiques.

En effet, si tous les enfants n'ont pas nécessairement les mêmes possibilités d'accéder à la culture pour différentes raisons sociologiques, éducatives, familiales, financières, il reste essentiel d'offrir à tous les enfants une ouverture sur le monde culturel à travers différentes approches.

AXE 4 : Développer des pratiques sportives.

Pour compléter l'axe 2, le sport peut permettre à des enfants de s'épanouir et se sentir bien.

B2\. Les articulations avec les actions existantes:

Aujourd'hui, la municipalité emploie une ATSEM qui est également en charge du périscolaire. Ce dernier fonctionne avec des personnes de l'ADMR dès que le taux d'encadrement est nécessaire. Etant donné que l'ADMR participe aux activités du périscolaire, l'emploi des personnes encadrant les TAP, se fera, en cohérence, par la prestation de cette association existante sur le secteur de Quingey.

B3\. Les projets et les activités:

Il a été décidé au cours d'une réunion du groupe de travail que les enfants auront des activités :

- qui demandent plus de concentration sur les TAP des mardis
- plus tournées vers les jeux libres et détente sur les TAP des vendredis.

Pour la citoyenneté :

- L'histoire du village conté par un habitant archivant depuis des années des documents concernant la vie d'autrefois et d'aujourd'hui et ayant beaucoup de connaissances.
- La connaissance des personnes célèbres du village
- La connaissance de certains lieux du village par exemple, par un rallye photos
- La participation à la fête de la nature qui a lieu traditionnellement en mai
- L'éducation à l'environnement
- Les bonnes pratiques au quotidien pour respecter l'environnement



Pour le jeu / loisirs :

- Les jeux de sociétés
- Les jeux libres et grands jeux
- Les activités manuelles
- La cuisine, en imaginant un concours de cuisine avec un jury particulier qui pourrait être des personnes âgées seules du village, du ramassage des pommes au pressage de jus, du blé à la fabrication de pain,...

Pour la culture:

- La participation à la manifestation « Buff'art » en créant un objet selon le thème de l'année
- La peinture en créant une fresque recouvrant le préau
- Le jardinage
- Le théâtre
- La musique
- La lecture

Pour le sport :

- La motricité pour les plus petits
- Les sports de raquettes, le foot, la course à pied et la pétanque
- La relaxation, l'expression corporelle

C\ Coordination et pilotage du PEDT

C1\ Composition du groupe de travail / comité de pilotage

Etant donné que l'école de Liesle est une petite structure, les membres du groupe de travail et le comité de pilotage sont les mêmes personnes.

Il a été créé une seule identité qui est composée de :

- Mr DAUDEY Pierre, Maire de Liesle
- Mme DOLE Fabienne, 2^{ème} adjointe chargée de la vie scolaire,
- Mme FOURNIER Stéphanie, Mme JAVANET Aurélie, Mr WOITTEQUAND Julien et Mme FONTANIER Marilyne, conseillers municipaux de Liesle
- Mr CHISSEY Jean-Luc, conseiller municipal de Buffard
- Les 6 parents délégués



- Mme BAROCCA Conception, chargée de la mise en place actuelle du périscolaire

Les enseignants sont conviés aux réunions dès que l'ordre du jour les concerne.

Toutefois Monsieur Pierre DAUDEY, Maire de Liesle a confié le pilotage de cette organisation à une conseillère municipale de sa commune, Madame Marilyne FONTANIER qui est également parent d'élèves.

Ses coordonnées sont :

Marilyne FONTANIER

3 rue des petits terreaux

25440 LIESLE

lieslemairie@wanadoo.fr

C2\. Pilotage et partenariat

A l'heure actuelle, depuis les élections de la nouvelle équipe municipale de Liesle :

- le groupe de travail s'est réuni 5 fois, (modification des horaires, établissement d'un règlement intérieur et des modalités d'inscription, validation des documents) compte-rendu en annexe 2
- une concertation avec les enseignants a eu lieu, qui a fait ressortir une unité de langage vis-à-vis du dispositif à mettre en place,
- un questionnaire a été transmis à tous les parents d'élèves, en annexe 3
- les enfants de CE2 /CM1 ont été sollicités par leurs enseignants et ont proposé des activités qui les intéressent,
- des informations dans les bulletins municipaux afin de recenser des personnes souhaitant faire bénéficier de leurs savoir-faire aux enfants.
- une rencontre avec les intervenants/bénévoles
- une rencontre avec l'ADMR
- une réunion de travail afin de redéfinir les horaires de travail de l'employée communale
- deux réunions de travail de rédaction du projet pédagogique
- une réunion de coordination aura lieu fin du mois d'août afin de présenter le projet pédagogique aux intervenants et le rôle de chaque personne intervenant sur le TAP.

Il est envisagé de continuer les réunions de concertation avec l'ensemble des acteurs de ce dispositif en intégrant ceux-ci dans les décisions si des avenants sont nécessaires.

De plus, un temps de coordination sera accordé aux animateurs afin de mettre un programme en place et d'être en cohérence, ce qui est exprimé par la rédaction d'un projet pédagogique, en annexe 4.

C3\. Evaluation du PEDT

L'évaluation sera réalisée à partir de la grille en annexe 4, vis-à-vis de l'organisation générale, de la satisfaction des différents acteurs et des activités relatives aux 4 axes définis.



C4\. Signataires du PEDT

Fait à Liesle,

Le

Monsieur FRATACCI, Préfet du Doubs,	Monsieur RENAULT, Directeur des Services de l'Education Nationale,	Monsieur DAUDEY, Maire de Liesle,
--	--	--------------------------------------

